

ÉQUIPEMENTS ■ Les communes de Meung-sur-Loire, Nevoy et Saint-Cyr-en-Val désignées pour l'accueil

Un aréol protecteur de 4 m², validé entre l'Etat et le conseil départemental, officialise les trois communes qui accueillent des aires de grands poussoirs pour les gens du voyage.

Très controversée. L'arresté détermine les emplacements des futurs terrains, à aménager d'ici deux ans : à Meung-sur-Loire, à Saint-Cyr-en-Val et à Nevy. Selon nos informations, un site au sud de la Loire est envisagé à Meung-sur-Loire ; un autre, à mi-chemin de La Ferté-Saint-Jubin, puis de la RD 2101, est mentionné depuis longtemps à Saint-Cyr-en-Val ; en, à Nevy, l'aire serait située sur une partie du terrain propriété de Vie et Lumière, l'organisateur des rassemblements végétaux.

Pourquoi cette décision maintenant ? Depuis la validation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

À SAVOIR ■ Dans un délai de deux mois, il est possible de contester, après les deux mois

Des espaces prévus pour des séjours de courte durée

Chaque aile est équipée d'un « alimentation par osmose » qui permet d'éviter d'un « din » de collecte du contenu des déchets. Quant à l'alimentation électrique, si elle « n'est pas réglementairement obligatoire, cet aménagement reste néanmoins possible. ■

[illegible][illegible][illegible]